

Bulletin municipal Cézac

Chères Cézacaises,
chers Cézacais,

A l'aube de cette nouvelle année 2022, je vous adresse, à chacun d'entre vous, à vos familles, vos proches, mes meilleurs vœux.

Que cette année nous permette de retrouver une vie sereine, libérée de cette pandémie contraignante dans beaucoup de domaines, qui depuis bientôt deux ans bouleverse nos vies.

A ce titre, l'état d'urgence sanitaire vient d'être prorogé jusqu'à fin juillet 2022 par le gouvernement nous obligeant à nous adapter constamment au gré des contraintes sanitaires. Je souhaite remercier la population qui dans une large majorité respecte toutes les préconisations dans un esprit citoyen, vous faites preuve d'une grande capacité de résilience. Continuez à prendre soin de vous, préserver sa santé est indispensable.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et une bonne installation. Nous sommes heureux de vous compter parmi nous.

Votre équipe municipale n'a pas de baguette magique mais elle s'efforce de donner le meilleur d'elle-même pour l'intérêt général de notre beau village.

Pour terminer, je vous souhaite une excellente lecture de ce numéro et que cette fin d'année 2021 se déroule sous les meilleurs auspices.

Nicole PORTE,
Maire

2022



MAIRIE

54 RUE GERMAINE LEGLU
33620 CEZAC

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi
8h30 - 12h et 13h30 - 17h30

Tél. fixe : 05 57 68 64 09
Télécopie : 05 57 68 54 40
@ : mairiecezac@wanadoo.fr



Mairie de Cézac
Groupe : Infos diverses
mairie de cézac



NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA GENDARMERIE

EN CAS D'URGENCE

Une permanence est tenue 24H/24, 7J/7, même les jours fériés

Appuyer sur la sonnette située à droite de la porte

Accueil du public sans rendez-vous

Du lundi au samedi
De 08 heures à 12 heures.

Accueil du public sur rendez vous

Du lundi au samedi
De 14 heures à 18 heures

Prise de rendez-vous au 05-57-94-09-50 ou à l'accueil

Du lundi au samedi de 08 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures
Le Dimanche et les jours fériés de 09 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures

En cas d'atteintes aux biens

Vols ou dégradations dont l'auteur est inconnu

Vous pouvez déposer une pré-plainte en ligne sur le site :

<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>

En cas de perte de documents

(Carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, carte grise ...)

Les démarches s'effectue en ligne sur le site :

<https://ants.gouv.fr>
ou en Mairie

En cas de fraude à la carte bancaire

Achats réalisés avec votre carte bancaire alors que vous êtes encore en possession de votre carte bancaire

Faire opposition sur votre carte bancaire au
n° 0 892 705 705

Effectuer un signalement sur le site :

<https://www.service-public.fr>

et saisissez Percev@l

Pour tout renseignement

Vous pouvez vous rendre sur le site de la brigade numérique à l'adresse suivante :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique>

ou en flashant ce QR-code



VIE MUNICIPALE

La Commune de Cézac constitue, avec 11 autres, la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde (20 000 habitants).

Ces regroupements de municipalités ont été voulus par la Loi depuis maintenant plus de 20 ans.

Les C D C constituent aujourd'hui de véritables lieux de vie qui épaulent les communes dans l'accomplissement des services que celles-ci doivent à la population.

Latitude Nord Gironde propose des compétences obligatoires, comme le développement économique qui concerne Cézac aux Ortigues, et des compétences facultatives comme la petite enfance, dont le Relais Assistance Maternelle est hébergé dans le groupe scolaire Germaine Léglu.

Une des grande options de la C D C a été d'installer ces services sur tout son territoire afin d'être au plus près des populations.

Quelques réalisations récentes de la CDC sont la micro-crèche à Saint Yzan et la mutualisation des installations sportives de 8 communes en même temps que l'ouverture du gymnase de Marsas.

Adossés à la CDC :

- le CIAS gère les services à la personne comme le portage des repas, le transport à la demande ou l'inscription au centre de vaccination contre le COVID,

- le CIAC organise des spectacles et des activités culturelles, tant pour l'enfance que pour les adultes (réseau des bibliothèques, soutien à la formation musicale et apéro-concert,

_ et l'Office du Tourisme développe en collaboration avec les 3 autres CDC du Nord Gironde une politique touristique basée sur le potentiel naturel du secteur.

Vous pourrez en savoir plus sur la Communauté de Communes L N G et ses services sur :

<http://latitude-nord-gironde.fr>

M. HAPPERT Éric
3ème Adjoint

Les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, notamment d'origine naturelle (tempête, inondation...) mais aussi face à des situations d'urgence particulière (telle que : intrusion de personnes étrangères, attentats ...) susceptibles de causer des dommages aux personnes et / ou aux biens plus ou moins importante.

Afin d'améliorer le protocole appelé Plan Prévention Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs (P.P.M.S) au sein de l'école la commune de Cézac s'est dotée en septembre 2021, de matériels technologiques dans les écoles Maternelle et Primaire en combinaison à une formation annuelle ainsi qu'une sensibilisation particulière au système mis en place.

L'ensemble du personnel de l'Education Nationale ainsi que les employés de la commune y ont participé.

M. MASSON Hugo
1er Adjoint

Une nouvelle structure de jeux pour enfants sera installée au square d'ici le printemps.

Suite à nombreuses interpellations sur les risques du trafic routier les services municipaux sont attentifs et mettent tout en œuvre pour améliorer la sécurité.



France Service aide les citoyens dans toutes les démarches administratives par le biais d'internet



CÉRÉMONIE COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE

Elle s'est déroulée à 11h00 devant le monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité à la salle des fêtes.

Le Jeudi 11 novembre 2021, jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de commémoration annuelle de la victoire et de la paix, il a été rendu hommage à tous les morts pour la France.

A cette occasion, une cérémonie avec dépôt de gerbe au pied du Monument aux Morts a eu lieu, à laquelle ont participé des nombreux administrés ainsi que l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers de la Haute Gironde.

Cette association a pour but de

- ◆ regrouper des jeunes pour promouvoir leur service civique et leur esprit de dévouement,
- ◆ de leur assurer une formation physique et théorique enrichissante sur le plan personnel,
- ◆ de faciliter leur recrutement ultérieurement en tant que Sapeurs—Pompiers Volontaires ou Professionnels.

Son rôle principal est de former des jeunes qui représentent l'avenir du volontariat, indispensable dans nos communes rurales.



MARCHE DE NOËL DES ÉCOLES

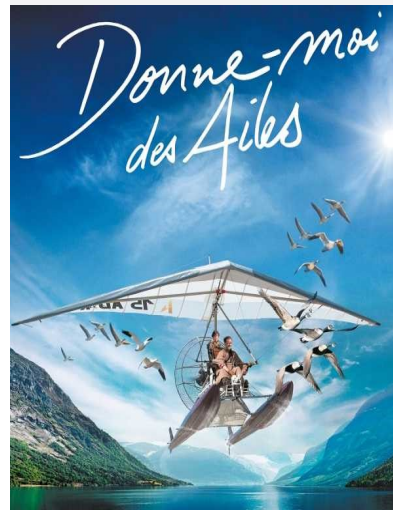
Le samedi 4 décembre l'association des parents d'élèves a organisé à la Salle des Fêtes un marché de Noël à la plus grande joie de tous.

Un sapin de Noël a été organisé en présence du Père Noël à la maternelle et chaque enfant a reçu un petit cadeau.

Nous remercions l'association des parents d'élèves de cette heureuse initiative.



Le mercredi 21 juillet 2021, une belle soirée a eu lieu en plein air : de la musique, des arts de rue et du cinéma... organisée par la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, en partenariat avec la commune de Cézac.



La soirée a débuté par le concert de la joyeuse fanfare bordelaise La Grasse Bande suivi par un spectacle "Hou" du facétieux duo bordelais Les Frères Peuneu puis par la projection du film "Donne-moi des Ailes" de Nicolas Vanier avec Jean-Paul Rouve, Mélanie Doutey et Louis Vazquez

Des commerçants et associations locaux étaient également présents .



Vous trouverez ci-joint les différents aides auxquelles vous pouvez peut-être prétendre. N'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie pour de plus amples informations ou lors des permanences du CCAS le jeudi après-midi de 16h à 17h30 sur rendez-vous.



PORTAGE DE REPAS

Pour permettre aux personnes fragiles ou en perte d'autonomie de rester le plus longtemps vivre chez elles, le CIAS propose un service de portage de repas à domicile.

Pour qui ?

Toutes les personnes âgées de plus de 60 ans.

Toutes les personnes âgées de moins de 60 ans se trouvant dans l'incapacité temporaire de préparer les repas.

Comment ?

Il suffit de remplir un dossier auprès de votre mairie.

Combien ça coûte ?

Un plein tarif : 6 € (pour les personnes de plus de 60 ans qui ne justifient pas d'une incapacité à préparer les repas et imposable).

Un tarif réduit : 5 € (pour les personnes non-imposables, justifiant d'une incapacité à préparer les repas).

Un tarif solidaire : 4 € (pour les personnes qui perçoivent l'allocation de solidarité aux personnes âgées et justifiant d'une incapacité à préparer les repas).

Des menus équilibrés

Au menu tous les jours : potage, entrée (crudités, féculents, salade composée, charcuterie, ...), plat (viande ou poisson), garniture (légumes, gratins, féculents), fromage ou laitage, dessert (fruit de saison, pâtisserie, ...) et pain. Les menus sont définis chaque début de semaine avec le livreur.

Les repas sont livrés les lundis, mercredis et vendredis entre 9h00 et 12h00 pour tous les jours de la semaine dimanche et jours fériés compris.

Pour les personnes qui le souhaitent, les repas sont rangés directement dans le réfrigérateur par le livreur.



PETITS TRAVAUX À DOMICILE

Changer une ampoule ou une bouteille de gaz, monter un meuble, installer une étagère, pour toutes ces tâches pour lesquelles le recours à un professionnel serait disproportionné, la Communauté de Communes propose aux personnes isolées et en situation de handicap un service de « Petits travaux à domicile ».

Pour qui ?

Les personnes âgées de plus de 60 ans

Les personnes de moins de 60 ans, souffrant d'un handicap

Quels types de travaux ?

Brancher un appareil électrique, changer un joint, déboucher un siphon, remplacer une poignée, poser des étagères, un miroir, installer une bouteille de gaz, etc.

Comment ?

Il faut remplir un dossier de demande auprès de votre mairie.

L'agent intervient à domicile et utilise le matériel du bénéficiaire. Le CIAS se réserve le droit de ne pas intervenir pour toute surface importante ou tous travaux trop volumineux.

Combien ça coûte ?

15 € de l'heure pour les personnes de plus de 60 ans ou

les personnes handicapées de moins de 60 ans, impossibles

10 € de l'heure pour les plus de 60 ans non imposables ne bénéficiant pas du minimum vieillesse

Un tarif solidaire : 5 € de l'heure pour les personnes percevant l'allocation de solidarité aux personnes âgées ou les minimas sociaux



TRANSPORT À LA DEMANDE

Pour permettre aux personnes âgées, en perte d'autonomie, souffrant d'un handicap ou en insertion sociale ou professionnelle (bénéficiaire de minimas sociaux), sans permis ou sans moyen de locomotion, de bénéficier d'un transport en porte-à-porte.

Pour qui ?

Les personnes de plus de 75 ans

Les personnes à mobilité réduite

Les personnes en insertion sociale ou professionnelle (bénéficiaire de minima-sociaux), y compris les jeunes suivis en Mission Locale, pour des raisons de santé ou pour des démarches liées à leur parcours d'insertion.

Comment ?

Constitution d'un dossier auprès de votre mairie : [Dossier inscription](#)
Pour les jeunes de moins de 26 ans, s'inscrire en Mission Locale.

Un courrier sera envoyé à domicile avec une carte d'adhérent et le numéro d'appel à effectuer
Inscriptions par téléphone de 3 semaines jusqu'à 48h avant la date du rendez-vous.
Au moment convenu avec la plateforme téléphonique, un véhicule viendra chercher la personne à son domicile et la conduira sur son lieu d'arrivée. Il en sera de même pour le retour.

Combien ça coûte ?

2,60€ l'aller

4,20€ l'aller/retour

6,20€ pour un trajet hors communauté de communes (Blaye, Libourne, Saint-André de Cubzac, Bordeaux et la CUB).



TÉLÉASSISTANCE

Dans l'optique de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes ou semi-dépendantes, le CIAS soutient financièrement l'installation d'un système de téléassistance qui prévient les services d'urgence en cas de chute ou de malaise.

Pour qui ?

Le service est ouvert à toute personne âgée en perte d'autonomie, sans limite d'âge.

Comment ?

A compter du 1er janvier 2017, un nouveau dispositif de soutien à la téléassistance est mis à disposition des usagers. Pour toute inscription auprès d'un prestataire de téléassistance, le CIAS Latitude Nord Gironde verse une aide annuelle suivant les revenus du bénéficiaire.

Comment ça marche ?

En cas de malaise ou de chute, le transmetteur (sous forme de bracelet ou de médaillon), déclenche un appel téléphonique sur une plateforme d'assistance qui analyse la situation, prévient la famille et déclenche les secours si besoin.



AIDE À LA MOBILITÉ : LOCATION DE VOITURE À TARIF SOLIDAIRE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Latitude Nord Gironde s'engage pour la mobilité et vous offre la possibilité de louer une voiture à moindre coût grâce à un partenariat avec l'association APREVA et la plateforme de mobilité WIMOOV.

Une aide à la mobilité pour qui ?

Les personnes en insertion professionnelle :
 . Les bénéficiaires du RSA en reprise d'emploi ou en formation,
 . Les demandeurs d'emploi inscrits à Pole Emploi
 . Les intérimaires
 Les personnes en activité : salaire mensuel net inférieur à 1000€

Louer une voiture pourquoi ?

Pour les personnes en insertion :

. Vous venez de trouver un **emploi**
 . Vous participez à une **formation**
 . Vous êtes convoqués à un **entretien**
 . Vous devez vous rendre à votre **travail** mais vous n'avez pas de moyen de locomotion.

Pour les personnes en activité : Votre voiture est en **panne** et vous n'avez pas d'autre moyen pour vous rendre à votre travail.

Une location à moindre coût

2€ par jour pour les bénéficiaires du RSA en reprise d'emploi ou de formation*

7,50€ par jour pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pole Emploi*

8€ par jour pour les intérimaires**

5€ par jour pour les travailleurs résidant sur la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde (salaire < 1000€)

17€ par jour pour les travailleurs résidant hors de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde*

*Une caution de 150€ sera demandée/** Une caution de 300 € sera demandée

Quelles démarches pour bénéficier du service ?

Pour les personnes en insertion : contacter un **prescripteur** en fonction de votre situation : Pôle Emploi, travailleurs sociaux de la MDSI, agences d'intérim, plateforme mobilité WIMOOV.

Pour les personnes en activité : salaire net < 1000€ : contacter le CIAS LNG.

Quels documents à fournir ?

Le permis de conduire

Le chèque de caution

Le dernier bulletin de salaire pour les personnes en activité

OPERATION DE MISE EN CONFORMITE DU CIMETIERE COMMUNAL

PROCEDURE DE REGULARISATION AVANT REPRISE DES SEPULTURES SANS CONCESSION RELEVANT DU REGIME DU TERRAIN COMMUN

Les habitants de la commune le savent bien, il se peut que certaines familles aient fait inhumer leurs défunts dans une sépulture, sans être titulaires d'une concession dans le cimetière. Ces tombes relèvent donc du régime du Terrain Commun.

Parmi ces sépultures, il apparaît que certaines d'entre elles ont cessé d'être entretenues voire sont dans un état de détérioration avancée.

En tout état de cause, au regard de la législation en vigueur dont l'origine est forte ancienne (décret du 23 Prairial An XII), les inhumations en terrain commun (appelé par le passé, de manière inadaptée, la « fosse commune ») sont faites dans un emplacement du cimetière communal mis gratuitement à disposition de la famille pour une durée qui ne peut excéder, par principe, cinq ans dès lors qu'il n'en a pas été décidé autrement.

La tombe en Terrain commun n'est alors pas destinée à recevoir plusieurs défunts de la même famille et, a fortiori, un caveau de plusieurs places. Une pierre tombale ou tout autre signe indicatif de sépulture peut néanmoins y être installé.

Pour autant, la gratuité de l'occupation du terrain n'emporte aucun droit pour la famille d'en disposer librement ou d'en réclamer la prolongation de son utilisation au-delà de la période réglementaire, à la différence des concessions funéraires, quand bien même plusieurs défunts y ont été inhumés, que ce soit dans un caveau ou en pleine terre.

Aussi, passé le délai réglementaire, la commune est en droit de procéder à la reprise des sépultures établies en Terrain Commun et de libérer les terrains en vue de les affecter à de nouvelles sépultures, évitant ainsi, à court terme, soit d'agrandir le cimetière, soit d'en créer un nouveau avec toutes les incidences financières et environnementales que ces opérations comportent.

C'est pourquoi, seule la concession permet à chacun de bénéficier d'un droit « privatif » d'occupation et de jouissance d'une parcelle de terrain du cimetière afin d'y fonder sa propre sépulture et celle de tout ou partie de sa famille.

La concession est alors attribuée moyennant le paiement d'une redevance dont le montant est fixé par la commune au même titre que la ou les durée(s) proposée(s).

Une fois la contribution honorée, des droits sont alors ouverts et garantis à la famille pendant la durée concédée sous réserve que le concessionnaire puis ses ayants droit assurent en tant que de besoin le renouvellement de la concession en temps opportun et maintiennent la sépulture et les monuments en bon état d'entretien et de solidité.

En conséquence, forte de ce constat et soucieuse de concilier l'intérêt des familles avec les obligations légales, l'équipe municipale a décidé, préalablement à la reprise des sépultures relevant du régime ordinaire, d'accorder un délai aux familles concernées afin de leur permettre de se faire connaître en mairie et de prendre toute disposition qu'elles jugeraient utiles concernant leurs défunts.

A ce titre, les familles disposent jusqu'au 09 novembre 2022. En revanche, au terme de ce délai, la commune procédera à la reprise des sépultures, en l'état et les restes seront ré-inhumés avec toute la décence requise dans une sépulture communale convenablement aménagée dite « ossuaire ».

Afin de respecter scrupuleusement la législation en vigueur et faire en sorte que cette démarche se déroule dans les meilleures conditions avec la nécessaire précision juridique, la municipalité a fait appel à un cabinet spécialisé en la matière : le Groupe ELABOR, département « Cimetières de France ».

Néanmoins, la participation active de tout un chacun par la communication en mairie de tout renseignement complémentaire au sujet des défunts qui sont inhumés dans ces sépultures et de leur famille est un élément humain fondamental pour mener à bien cette mission. Notre commune pourra alors retrouver, à l'horizon 2021-2022, un cimetière à la fois conforme à la législation, à la hauteur du respect dû aux défunts et de la valeur patrimoniale et historique de ce site, lieu de repos éternel et de recueillement.



Il est interdit de brûler ses déchets verts, comme bien entendu l'ensemble de ses déchets. Autrefois autorisé à certaines périodes de l'année, le brûlage des déchets verts est maintenant totalement interdit et ceci toute l'année, sur l'ensemble du Département.

Les déchets biodégradables de jardin ou de parc, dits "déchets verts" (tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, de taille de haies et arbustes, les épluchures, etc) doivent être déposés en déchetterie ou composter, ou encore utilisés en paillage ou en compost individuel.

ÉLAGAGE ET ABATTAGE

Comme vous le savez, les haies doivent être entretenues notamment du côté des voies communales. Merci donc d'entretenir vos arbres, branches et racines susceptibles de dépasser sur le domaine routier communal, entravant la circulation des piétons.

NUISANCES SONORES

Tous travaux susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

- ◆ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h 30 à 19h30
- ◆ Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ◆ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

DIVAGATION DES CHIENS

Le chien doit être constamment tenu en laisse dès qu'il circule sur la voie publique. Il doit être muselé s'il appartient aux 1ère ou 2ème catégories, ou en cas de comportement agressif ou mordeur.

Un chien qui divague hors de portée de vue ou d'ouïe de son maître constitue un danger potentiel. Il peut provoquer un accident matériel ou corporel ou s'attaquer à des personnes ou à des animaux.

DÉJECTIONS CANINES

L'incivilité de certains propriétaires d'animaux qui est constater car ils se contentent d'accompagner leur animal favori pas trop loin de chez eux et détournent la tête pendant que leur animal se soulage, avec le plus grand mépris pour les promeneurs sur les voies publiques.

Les déjections sont autorisées seulement dans les caniveaux. À l'exception des parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons.

Tout propriétaire ou possesseur d'animaux est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections sur toute ou partie du domaine public communal.

RIEN DE PLUS AGAÇANT QU'UN CONTAINER QUI DÉBORDE !

Afin d'utiliser au mieux les points d'apport volontaires installés dans plusieurs endroits du village, nous rappelons :

Quand un container est plein, déposer ses détritux à l'extérieur c'est prendre le risque de les voir s'envoler dans les rues du village et les jardins

La civilité, c'est d'aller un peu plus loin, voir si un container peut encore accueillir des déchets, ou repartir avec sa corbeille ou son sac et se dire qu'on remettra notre délestage à plus tard !

L'OPAH: DES AIDES POUR FINANCER DES TRAVAUX



Les Communautés de Communes de Blaye, du Cubzaguais, de l'Estuaire et Latitude Nord Gironde ont reconduit au 1^{er} Janvier 2017 l'Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat du Pays de la Haute Gironde (OPAH) pour 5 années supplémentaires.

Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire d'un logement destiné à la location et vous souhaitez réaliser des travaux ? L'OPAH peut vous aider à améliorer le confort de votre logement, réduire vos factures d'énergie, faciliter l'autonomie des personnes âgées et / ou à mobilité réduite ou relouer votre bien...

Renseignez vous avant de commencer vos travaux afin de vérifier si vous remplissez les conditions d'accès aux aides et la liste des travaux financés.

Des permanences sont assurées toutes les semaines sans rendez vous entre 09h et 12h : lundi à Bourg, mardi à St André de Cubzac, mercredi à Blaye, jeudi à St Savin et Braud St Louis.

Munissez vous de votre dernier avis d'imposition sur les revenus.

Renseignements :

Animatrice locale, Mme MACQUET Caroline
06.75.24.09.29

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

PACS

Pacte Civil de Solidarité

Le PACS peut se signer en mairie ou chez le notaire depuis le 1er novembre 2017. Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite l'enregistrer soit chez le notaire, soit en mairie.

Démarches à effectuer en mairie

Un RDV doit être pris à la mairie au 05.57.68.64.09 afin de déposer les documents nécessaires :

- ♦ une pièce d'identité des deux partenaires,
- ♦ une copie intégrale (ou extrait avec filiation) de l'acte de naissance de chaque partenaire de moins de 3 mois,
- ♦ -la déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (cerfa 15725-02).

Lors de la signature du PACS, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs.



À la suite d'un déploiement progressif, la nouvelle carte nationale d'identité entre en vigueur sur tout le territoire lundi 2 août 2021. Cette carte, plus petite que l'ancienne, est au format carte bancaire (comme le nouveau permis de conduire) et contient une puce électronique.

Gain de temps si une PRÉ-DEMANDE est saisie sur internet avant votre rendez-vous en Mairie, nous fournir le numéro de celle-ci après validation www.ants.gouv.fr

Attention !!! : Les cartes d'identité délivrées à partir du 01/01/2004 établies pour 10 ans, sont prolongées automatiquement de 5 ans sauf les mineurs ; mais certains pays n'acceptent pas la prolongation (demander la liste à l'accueil)



PIÈCES À FOURNIR CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

- Présenter une pièce d'identité et ramener ancien passeport
- Acte de naissance de moins de 3 mois selon situation *si carte d'identité ou passeport non valide : acte demandé. Attention certaines mairies sont dématérialisées : actes non accessibles donc apporter (copie du) livret de famille des parents pour vérification de la filiation + acte de décès du conjoint ou extrait d'acte de mariage pour les femmes en changement d'état civil.
- Justificatif de domicile de - 1an à son nom : Facture EDF, EAU, IMPOT ou TELEPHONE.
- 2 photos d'identité (- 6mois) dans les normes (sans lunette, tête bien droite, sans la bouche ouverte et les cheveux bien en arrière, dégagés les oreilles). **PAS DE PHOTO D'ECOLE-COLLEGE-LYCEE**

EN PLUS POUR LES MINEURS :

- Taille
- Livret de famille à jour + Pièces d'identité des parents
- Jugement de divorce complet (avec la page de la résidence de l'enfant)
- Attestation du parent non présent autorisant la fabrication de la pièce d'identité en cas de divorce
- Attestation de séparation sans jugement des 2 parents

Si garde alternée : fournir les 2 justificatifs de domicile

Pour un passeport en plus :

- 86€ (adulte), 17€ (-15ans) ou 42€ (entre 15 et 17ans) en timbre fiscal
- Acheter dans une maison de la presse ou sur internet <https://timbres.impots.gouv.fr>

Si pas de justificatif de domicile à votre nom :

- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant (papier libre)
- La carte d'identité de l'hébergeant
- Facture EDF, EAU ou IMPOT de - 1an au nom de l'hébergeant, échéancier accepté.

Si vol ou perte pour le renouvellement de la carte d'identité :

- Timbre fiscal ou flash code de 25€ (à imprimer svp) : Acheter dans une maison de la presse ou sur internet <https://timbres.impots.gouv.fr>
- Acte de naissance de - 3mois
- Déclaration de vol (gendarmérie) ou de perte (mairie)

Pour récupérer vos pièces d'identité

Prendre RDV après réception du SMS

N'oubliez pas votre récépissé et votre ancienne pièce d'identité !

CONNAITRE SA FILIATION
NOM PRENOMS DATE ET LIEU
DE NAISSANCE DE SES PARENTS

Votre enfant doit être
présent au dépôt du
dossier. Pour les-12ans,
pas d'empreintes.



DATES DES PROCHAINES ÉLECTIONS EN FRANCE

Présidentielle 10 et 24 avril 2022

Législatives 12 et 19 juin 2022

DATE LIMITE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES : 04 MARS 2022

Bientôt 16 ans ? pensez au

RECENSEMENT à la mairie du domicile

Le recensement est OBLIGATOIRE

Il doit être effectué par le jeune lui-même ou son représentant légal entre votre 16ème anniversaire et la fin du 3ème suivant

L'attestation de recensement,

Elle est délivrée sur présentation de :

- La carte nationale d'identité
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile de - 3 mois

Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



La sécurité routière est l'affaire de tous.

Personne ne contredira cette évidence.

Pourtant...

Chaque mois l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière transmet aux mairies et à son référent sécurité routière le baromètre de l'accidentalité.

Y sont répertoriés les chiffres de l'accidentalité locale, régionale et nationale, ainsi que leurs causes et les tranches d'âge concernées.

Les dépassements de vitesse représentent majoritairement le problème le plus récurrent. Les solutions sont beaucoup moins évidentes !

La première d'entre elles, la plus pédagogique et la moins douloureuse serait la sensibilisation aux risques générés par une conduite trop rapide.

Les radars pédagogiques que chacun d'entre nous a déjà pu croiser



**Attention
aux enfants**

sur les routes (Rue des Haras ex. : Lieu dit le Grand Village, Avenue Maréchal Leclerc ex. : Lieu dit les Coureaux), ils ont été installés afin de sensibiliser les usagers des routes concernées.

Les données de ces radars (fréquentation des voies, vitesses...) pourront désormais être analysées afin d'agir au mieux pour sécuriser les routes. L'idée finale n'est pas de placer un gendarme à chaque carrefour, mais bien de faire prendre conscience à chacun d'entre nous que celui qui roule vite devant chez nous est le même devant chez qui nous roulons vite !

Chaque vie est précieuse. Chaque perte est un drame. Soyons responsables avant d'être coupables.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Bibliothèque municipale



La bibliothèque municipale, c'est évidemment des prêts de livres pour les petits et les grands (romans récents, documentaires, bandes dessinées,...) Mais pas que !

Toute l'année, des anima-

tions sont proposées en partenariat avec la CDC et le Conseil Départemental ; chacun peut participer au concours de nouvelles, au club de lecture adultes, au mois du bien-être, aux lectures contées, les assistantes maternelles y amènent les petits pas encore scolarisés pour leur faire découvrir l'objet livre, ...

La bibliothèque cale aussi son calendrier sur celui des événements nationaux comme La Nuit de la Lecture, Le Printemps des Poètes,, La Fête de la Nature et les lecteurs participent au jury de prix littéraires enfants/ados/adultes.

Mais cette année, l'accent est mis sur ce que nous pouvons proposer aux ados :

- achats de mangas et petit mobilier
- création d'un club ados (Lire, Délires & Chocolatines) qui vise à fidéliser ce jeune public grâce à des actions qui leur correspondent, imaginées par eux, dans l'idée qu'ils s'approprient ce lieu de culture.

Depuis le 1^{er} septembre 2021, les horaires d'ouverture de la bibliothèque ont évolué afin de pouvoir accueillir tous les publics. Pour répondre à une forte demande, **elle est ouverte tous les samedis matins.**

Nouveaux horaires de la bibliothèque pendant les périodes scolaires

les horaires seront modifiés pour chaque période de vacances scolaires.

Afin de pouvoir accueillir les élèves des écoles sans que les individus de groupes différents se côtoient, les horaires sont modifiés comme suit :

MARDI : 17h00 - 18h30

MERCREDI : 14h00 - 18h00

JEUDI : 17h00 - 18h00

VENDREDI : 09h00 - 11h00
(sauf les premiers vendredis du mois)

SAMEDI : 09h00 - 12h30 (tous les samedis)

ATTENTION : pour répondre aux exigences légales, un « Pass-sanitaire » complet est demandé à toute personne à partir de 12 ans et 2 mois.

Vous pouvez prendre rdv par mail ou téléphone si vous n'avez pas de « Pass-sanitaire »



Mail : bibliotheque.cezac@gmail.com
Tel : 05 57 68 19 68

Jan. 2022	Feb. 2022	Mar. 2022	Avr. 2022	Mai. 2022	Jui. 2022	Jul. 2022	Aou. 2022	Sep. 2022	Oct. 2022	Nov. 2022	Dec. 2022
Sam. 01 (Férié)	Mar. 01	Mar. 01	Ven. 01	Dim. 01 (Férié)	Mer. 01	Ven. 01	Lun. 01	Jeu. 01	Sam. 01	Mar. 01 (Férié)	Jeu. 01
Dim. 02	Mer. 02	Mer. 02	Sam. 02	Lun. 02	Jeu. 02	Sam. 02	Mar. 02	Ven. 02	Dim. 02	Mer. 02	Ven. 02
Lun. 03	Jeu. 03	Jeu. 03	Dim. 03	Mar. 03	Ven. 03	Dim. 03	Mer. 03	Sam. 03	Lun. 03	Jeu. 03	Sam. 03
Mar. 04	Ven. 04	Ven. 04	Lun. 04	Mer. 04	Lun. 04	Lun. 04	Jeu. 04	Dim. 04	Mar. 04	Ven. 04	Dim. 04
Mer. 05	Sam. 05	Sam. 05	Mar. 05	Mer. 05	Mar. 05	Mar. 05	Ven. 05	Lun. 05	Mer. 05	Sam. 05	Lun. 05
Jeu. 06	Dim. 06	Dim. 06	Mer. 06	Jeu. 06	Lun. 06	Mer. 06	Sam. 06	Mar. 06	Jeu. 06	Dim. 06	Mar. 06
Ven. 07	Lun. 07	Lun. 07	Jeu. 07	Ven. 07	Jeu. 07	Jeu. 07	Dim. 07	Mer. 07	Ven. 07	Lun. 07	Mer. 07
Sam. 08	Mar. 08	Mar. 08	Ven. 08	Sam. 07	Mar. 07	Ven. 08	Lun. 08	Jeu. 08	Sam. 08	Lun. 07	Jeu. 08
Dim. 09	Mer. 09	Mer. 09	Sam. 09	Dim. 08 (Férié)	Mer. 08	Sam. 09	Mar. 09	Ven. 09	Dim. 09	Mar. 08	Ven. 09
Lun. 10	Jeu. 10	Jeu. 10	Dim. 10	Lun. 09	Jeu. 09	Dim. 10	Mer. 10	Sam. 10	Lun. 10	Mer. 09	Sam. 10
Mar. 11	Ven. 11	Ven. 11	Lun. 11	Mar. 10	Ven. 10	Lun. 11	Jeu. 11	Dim. 11	Mar. 11	Jeu. 10	Dim. 11
Mer. 12	Sam. 12	Sam. 12	Mar. 12	Mer. 11	Sam. 11	Mar. 12	Ven. 12	Lun. 12	Mer. 12	Ven. 11 (Férié)	Lun. 12
Jeu. 13	Dim. 13	Dim. 13	Mer. 13	Mer. 12	Dim. 12	Mer. 13	Sam. 13	Mar. 13	Jeu. 13	Sam. 12	Mar. 13
Mar. 14	Lun. 14	Lun. 14	Jeu. 14	Jeu. 12	Lun. 13	Jeu. 14	Dim. 14	Mer. 14	Ven. 14	Dim. 13	Mer. 14
Ven. 15	Mer. 15	Mer. 15	Ven. 15	Ven. 13	Mar. 14	(Férié)	Lun. 15	Jeu. 15	Sam. 15	Lun. 14	Jeu. 15
Sam. 16	Sam. 16	Sam. 16	Sam. 16	Sam. 14	Mer. 15	Ven. 15	(Férié)	Ven. 16	Dim. 16	Mar. 15	Ven. 16
Dim. 17	Jeu. 17	Jeu. 17	Dim. 17	Dim. 15	Jeu. 16	Sam. 16	Mar. 16	Sam. 17	Lun. 17	Mer. 16	Sam. 17
Lun. 18	Ven. 18	Ven. 18	(Férié)	Lun. 16	Ven. 17	Dim. 17	Mer. 17	Dim. 18	Mar. 18	Jeu. 17	Dim. 18
Mar. 19	Sam. 19	Sam. 19	Lun. 18	Mar. 17	Sam. 18	Lun. 18	Jeu. 18	Lun. 19	Mer. 19	Mer. 16	Lun. 19
Mer. 20	Dim. 20	Dim. 20	(Férié)	Mer. 18	Dim. 19	Mar. 19	Ven. 19	Mar. 20	Jeu. 20	Jeu. 17	Lun. 19
Jeu. 21	Lun. 21	Lun. 21	Mar. 19	Jeu. 19	Lun. 20	Mer. 20	Sam. 20	Mer. 21	Ven. 21	Sam. 19	Mar. 20
Mer. 22	Mar. 22	Mar. 22	Mer. 20	Ven. 20	Mar. 21	Mer. 20	Dim. 21	Mer. 22	Sam. 22	Dim. 20	Mer. 21
Dim. 23	Jeu. 24	Jeu. 24	Jeu. 21	Sam. 21	Mer. 22	Jeu. 21	Lun. 22	Jeu. 22	Dim. 23	Dim. 20	Jeu. 22
Lun. 24	Ven. 25	Ven. 25	Ven. 22	Lun. 22	Jeu. 23	Ven. 22	Mar. 23	Ven. 23	Lun. 24	Lun. 21	Ven. 23
Mar. 25	Sam. 26	Sam. 26	Sam. 23	Mar. 24	Sam. 25	Sam. 23	Mer. 24	Sam. 24	Lun. 24	Mar. 22	Sam. 24
Mer. 26	Dim. 27	Dim. 27	Dim. 24	Mer. 25	Dim. 26	Dim. 24	Mer. 25	Dim. 25	Mar. 25	Mer. 23	Dim. 25
Jeu. 27	Lun. 28	Lun. 28	Lun. 25	Jeu. 26	Lun. 27	Lun. 25	Jeu. 26	Lun. 26	Mar. 26	Jeu. 24	(Férié)
Ven. 28	Mer. 29	Mer. 29	Mer. 26	Ven. 27	Mar. 28	Mar. 26	Ven. 26	Mer. 27	Jeu. 27	Ven. 25	Lun. 26
Sam. 29	Jeu. 30	Jeu. 30	Jeu. 27	Mer. 28	Mer. 29	Mer. 27	Sam. 27	Mer. 28	Ven. 28	Sam. 26	Mar. 27
Dim. 30	Lun. 31	Lun. 31	Ven. 29	Ven. 29	Jeu. 30	Jeu. 28	Dim. 28	Jeu. 29	Sam. 29	Dim. 27	Mer. 28
Lun. 31			Sam. 30	Dim. 29	Sam. 30	Sam. 30	Lun. 29	Ven. 30	Dim. 30	Lun. 28	Jeu. 29
			Sam. 31	Lun. 30	Dim. 31	Dim. 31	Mar. 30	Sam. 31	Lun. 31	Mer. 29	Ven. 30
				Mar. 31			Mer. 31			Mer. 30	Sam. 31

Associations

ACTIVITÉS SPORTIVES

ARTS MARTIAUX

à la Maison des Associations

QI GONG

M. JOUBERT ① 06.83.85.71.45

TAEKWONDO

Mme GEDON ① 06.25.59.62.56

JU JUTSU

M. DANEL ① 06.62.61.62.84

DO-IN

M. DANEL ① 06.62.61.62.84

DANSE / TWIRLING BÂTON

DANSE TWIRL ACADEMY

Twirling, danse moderne, majorettes.
à partir de 4 ans .

Mme MATTHEY Annick

..... ① 05.57.68.85.26

GYMNASTIQUE / DÉTENTE

AVENIR CEZACAIS

Gymnastique

Mme LAFUENTE Janine

..... ① 05.57.68.85.75

..... ① 06.44.96.80.33

YOGA / HETRE ET BIEN ETRE

Mme NEVEU Catherine

..... ① 06.03.45.73.75

contact@satnamattitude.com

FOOT

FOOTBALL CLUB CUBNEZAIS

M. FOHR Julien

..... ① 06.84.05.72.10

fccubnezais@hotmail.com

A partir de 5 ans, entraînement en fonction de l'âge.

CYCLISME

CIRCUIT DES VINS DU BLAYAIS

Mme BOUDEAU Odile

..... ① 06.10.57.61.54

M. MOREAU Jean –Bernard

..... ① 06.62.81.15.68

PETANQUE

PETANQUE

M. BOUDEAU Henri

..... ① 05.57.68.98.54

ARTS / ATELIERS MANUELS

CALIFOURCHON

L'association A pour but d'accueillir tous publics. Les animations qu'elle organise sont culturelles, sportives ou concerne l'art scénique tout en restant proche de la nature.

M. NIVELLE Guillaume

..... ① 06.20.48.34.86

animations@asso-califourchon.fr

ACTIVITÉS CULTURELLES

MUSIQUE / CHANTS

MUSIQUE A TA PORTE

M. PONS Bernard

..... ① 06.29..81.69.32

www.musiqueataportefr

musiqueataportefr@yahoo.fr

LOISIRS & CONVIVIALITÉ

COMITÉ DES FÊTES

DES COUREAUX

M. SARDIN Laurent

..... ① 06.63.86.34.91

sardin33@hotmail.com

COMITÉ DES FÊTES

DE CÉZAC

M. PARIAUD Bernard

① 05.57.68.12.46 / 06.43.84.61.34

Club du 3^{ème} âge

ETOILE CEZAGAISE

M. GAUCHER Jacques

..... ① 05.57.68.53.59

CHASSE

A.C.C.A

M. COUREAU Cédric

..... ① 05.57.68.85.54 / 06.10.67.60.42

JARDIN THÉRAPEUTIQUE

D'ORÉDA

M. VIDAL – AMSADHG

..... ① 05.57.58.97.33

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Mme AMANT Stéphanie

Page Facebook

<https://fr-fr.facebook.com/apecezac/>
s.regueille@gmail.com

EVEIL & PARTAGE

EN COULEURS

Cette association a pour vocation le soutien à la parentalité et se veut être un espace de découvertes et d'apprentissages pour les enfants de 0/3 ans et un espace de ressources et d'échanges pour les parents.

Mme POLIMENI Aurore

..... ① 06 64 11 14 52

eveiletpartage2016@gmail.com

Bienvenue à

BIRON Haylie le 09 janvier
BRERO Giulia le 30 janvier
REY-REGAZZI Charlène le 01 février
POIVERT Naël le 06 février
ROUAGEMENT-BORNET PETIT James le 05 mars
BONNEAU Élie le 28 mars
FALCK CLAUDIO Elie le 08 avril
MAYEUR Eva le 25 avril
MASSON Victoire le 18 mai
SERNA Bernabel le 03 juin
GATARD Arnaud le 20 juin
CHENU Mylio le 27 juin
HANGANU Mathis le 05 juillet
FRÉTIER FAIVRE D'ARCIER Meghan le 14 juillet
BENOIST Alix le 19 août
BERJON Jeanne le 24 août
USOZ BITA Marco le 16 septembre
PINSON Célestin le 21 septembre
LARRIEU Kathleen le 13 octobre
PERI Alba le 14 octobre
AUBERT PARIS Rose le 18 octobre
DHERS Alessio le 19 octobre
WAALAM Jibril le 29 octobre
LEFEBVRE Clémence le 29 décembre

Ils se sont dits « oui »

GEISERT Corine & **HUET** Philippe le 20 janvier
MONTANGON Isabelle & **MESTREGUILHEM - PINARD** Patrick le 18 mars
LAURET Sabrina & **ROUAUX** Bastien le 26 juin
GRIMAL Laure & **ABANZAS** Mickaël le 03 juillet
TERRADE Elodie & **AUGIER** Grégory le 10 juillet
MEYROUX Sandra & **GEILLER** Wilfried le 07 août
LAFFORGUE Virginie & **LEBON** Ludovic le 28 août

Ils nous ont quittés....

GRENIER née CHÉNIEUX Annie le 02 janvier ~ 85 ans
JEAN née BERTEAU Pierrette le 27 janvier ~ 94 ans
SANCHEZ née BRARD Madeleine le 21 février ~ 96 ans
LAFON Marion le 17 février ~ 22 ans
LAFORGUE Jean le 09 mars ~ 70 ans
SEGUIN née AUDOUIN Henriette le 24 mars ~ 95 ans
RENON Daniel le 25 mars ~ 73 ans
FAVEREAUD née SEGUIN Marie le 01 avril ~ 98 ans
FUERTE Pierre le 19 avril ~ 91 ans
CABY née RICHARD Lucette le 03 octobre ~ 99 ans
LADOUX Jean le 10 octobre ~ 91 ans
COLLAT Bernard le 14 novembre ~ 83 ans
MORANDIÈRE veuve **MARIAUD** le 30 décembre ~ 98 ans

VOUS RECHERCHEZ UNE STRUCTURE POUR VOTRE ENFANT ?

LE GUICHET INFORMATION FAMILLE RÉPOND A VOS BESOINS

Les principaux objectifs sont :

- de vous faciliter et simplifier l'accès aux modes d'accueil sur le territoire ;
- de proposer une information lisible et accessible sur les solutions d'accueil et sur les aides financières ;
- d'échanger sur les besoins spécifiques de votre famille ;
- de pré-inscrire votre enfant ...

En savoir +

Prenez rendez-vous au Guichet Information Famille au 05 57 68 18 45 ou gif@latitude-nord-gironde.fr

POUR LES 0-3 ANS

LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE LES ABEILLES
LE RELAIS PETITE ENFANCE LA LUCIOLE
LA HALTE-GARDERIE LA COCCINELLE
LA MICRO CRECHE LA LIBELLULE

POUR LES 3-14 ANS

LES ALSH

Contact

Tél. : 05 57 58 98 87

Journal réalisé par nos soins :

Mairie de Cézac

Imprimé par : l'imprimerie IMP à Cavignac